Information aux usagers : Le DSRC OncoPaca-Corse décline sa responsabilité concernant les contenus publiés sur d'autres sites web prétendant être liés à notre structure ou utilisant sans autorisation, en tout ou partie, nos dénominations, noms de domaine et marques "OncoPaca" et "OncoPaca-Corse".

Charte régionale OncoFertilité

Thématique:
OncoFertilité - préservation de la fertilité
Auteur:
OncoPaca-Corse, Dispositif Spécifique Régional du Cancer
Type de document:
Fiches et documents pour la pratique
Profil:
Acteurs de Santé de Ville
Médical - Oncologie
Paramédical
Mot(s) clef(s):
Fiches et documents pratiques (Pro)
Illustration en remplacement:

onco Paca-Corse
DISPOSITIF SPÉCIFIQUE RÉGIONAL DU CANCER

CHARTE RÉGIONALE CANCER & FERTILITÉ

Décembre 2022

Intégrer la préservation de la fertilité
dans le parcours coordonné en cancérologie

LE CONTEXTE

Les arrêtés et lois de Bioéthique garantissent aux patients* **l'accès à une information éclairée sur les possibilités de conserver leurs gamètes ou/et leur tissu germinal en cas de traitement présentant un risque gonadotoxique.**

Le 3ème Plan Cancer préconise de **délivrer cette information aux patients atteints de cancer dès la consultation d'annonce de la proposition thérapeutique**, et de leur assurer sur le territoire un **égal accès aux plateformes clinico-biologiques de préservation de la fertilité** (Actions 7.2 et 8.1).

La Stratégie décennale de lutte contre les cancers 2021-2030 a parmi ses objectifs (Axe II) celui d'améliorer la qualité de vie des patients et de limiter les séquelles pouvant être liées au traitement, dont font partie les troubles de la fertilité.

De nombreux textes de référence, notamment en soins de support, soutiennent la mise en œuvre de la préservation de la fertilité :

- Axes opportuns d'évolution du panier de soins de support INCa - octobre 2016 - *Cf. propositions sur les ressources et compétences professionnelles à mobiliser pour la mise en place du soutien à la préservation de la fertilité :*
  "Mobiliser du temps infirmier (infirmier d'annonce ou infirmier coordonnateur dûment formés), sur la base d'une responsabilité déléguée par le médecin, afin de pouvoir garantir aux patients qui en ont besoin :
  - une information précoce dès l'annonce du diagnostic du cancer sur la préservation de la fertilité,
  - une évaluation des besoins,
  - des conseils adaptés et une orientation adéquate.

  Mettre à disposition des patients, selon l'évaluation de leurs besoins, du temps dédié de psychologue pour un accompagnement psychologique autour de la préservation de la fertilité".
- Instruction N° DGOS/R3/INCa/2017/62 du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins de support des patients atteints de cancer.
- Recommandations nationales "Préservation de la Fertilité et Cancer", INCa - janvier 2021.
- Référentiel organisationnel national, Soins oncologiques de support des patients adultes atteints de cancer. Avis d'experts, INCa - novembre 2021.

Le Décret N° 2022-689 du 26 avril 2022 relatif aux conditions d'implantation de l'activité de soins de traitement du cancer précise que **tout établissement autorisé au traitement du cancer doit disposer d'une organisation qui assure la délivrance de cette information aux patients, et, le cas échéant, d'un accompagnement et d'un accès au plus près de son lieu de vie aux techniques de préservation de la fertilité.**

** Le terme "patient(s)" employé dans cette Charte se réfère à l'ensemble des patients, quel que soit leur sexe.*

OBJECTIFS DE LA CHARTE

La Charte régionale de bonnes pratiques a pour but d'accompagner les établissements de santé membres du Dispositif Spécifique Régional du Cancer (DSRC) OncoPaca-Corse dans la mise en œuvre systématique, lorsqu'il est pertinent, du soutien à la préservation de la fertilité dans le parcours de soins et de celui de l'après-cancer, conformément aux directives et recommandations nationales.

PRÉAMBULE

La mise en œuvre de la préservation de la fertilité s'intègre dans le parcours de soins en tenant compte des exigences liées à la mise en route du traitement du cancer. Elle doit pouvoir être anticipée par l'équipe de cancérologie pour pouvoir tenir compte du temps nécessaire à sa réalisation, qui peut varier selon la technique de préservation envisagée. Il s'agit en effet de pouvoir par la suite débuter le traitement du cancer dans des délais acceptables sur le plan médical.

L'adoption de cette charte par les établissements autorisés au traitement du cancer constitue un engagement à respecter chacun de ses 6 articles >>

Dispositif Spécifique Régional du Cancer **OncoPaca-Corse**
Hôpitaux Sud, 270 Bd Ste Marguerite, 13009 Marseille - Tél. 04 91 74 49 56/58 - **www.oncopacacorse.org**

Date de mise en ligne:
Lundi, décembre 12, 2022
Fichier:
charte_regionale_oncofertilite-oncopaca-corse_dec_2022.pdf
Date de parution:
Lundi, décembre 12, 2022